



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rouen, le 25 avril 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHARTRE DES CONTRÔLES DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN SEINE-MARITIME

Dans le cadre des mesures de simplification à destination du monde agricole, l'objectif d'une meilleure coordination des contrôles mis en œuvre au titre des différentes réglementations fait l'objet d'une attention particulière.

Les exploitations agricoles font en effet l'objet de contrôles relevant de différentes réglementations dans le domaine sanitaire, environnemental, ou au titre de la conditionnalité du versement des aides de la PAC (politique agricole commune).

Les contrôles sont opérés par différents services, selon des modalités qui leur sont propres (prise de rendez-vous, déroulé de contrôle, suites du contrôle).

Afin d'harmoniser les conditions de réalisation de ces contrôles, une charte de coordination et d'accompagnement des contrôles en exploitation agricole a été signée ce jour par Jean-Benoît Albertini, préfet de la Seine-Maritime, Laurence Sellos, présidente de la chambre d'agriculture de la Seine-Maritime et les organisations professionnelles agricoles. Elle est le fruit d'un travail associant depuis plusieurs mois les différentes parties prenantes : la chambre d'agriculture, les organisations syndicales agricoles représentant les agriculteurs et les sept corps de contrôles*.

Les objectifs de la charte sont de :

- préciser les modalités de la coordination des contrôles,
- partager la connaissance des exploitations en situation difficile pour adapter les conditions de leur contrôle,
- limiter la pression de contrôle pour tendre vers l'objectif du maximum d'un contrôle administratif unique par an et par exploitant,
- améliorer l'acceptabilité des contrôles et les conditions pratiques de leur réalisation.

*Sept corps de contrôle : Direction départementale de la protection des populations (DDPP), Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités (DDETS/DREETS), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), Agence de services et de paiement (ASP), Mutualité sociale agricole (MSA), Office Français de la Biodiversité (OFB).

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex Cedex